

Titre :

La rampe

Auteur :

Jean-Philippe Guihard

Mai 2006

« Au fait Olivier, les travaux seront bien finis ce soir ?

- Oui, oui, pas de problème. Normalement, ça roule tout roule. Enfin, ça roule, façon de parler.

- Oui, mais je veux que cela soit nickel car il va y avoir la presse en grand nombre, radio, télé et journaux. Alors, non seulement, ça doit être prêt à temps, mais aussi, que cela tienne, que les normes soient respectées avec une bonne marge. N'oublie pas que mon avancement est en jeu !

- T'exagères pas un peu Jérôme ?

- Non Olivier. Après Outreau, tu sais bien que l'avancement des juges, ou plus exactement, notre vitesse d'avancement, est proportionnelle aux nombres de lignes, reportages, favorables sur chacun de nous. Je ne te fais donc pas un dessin pour demain.

- Du calme ! Laisse moi apprécier mon café tranquille. Je ne suis pas encore opérationnel à cet instant. »

Olivier connaissait Jérôme depuis vingt ans au moins. Ils avaient partagé successivement la même petite amie avant de se séparer temporairement le temps de leurs études respectives, Jérôme à la magistrature et Olivier à l'architecture. Jérôme avait été nommé juge ici depuis une bonne dizaine d'années et Olivier l'avait rejoint presque tout naturellement il y a huit ans déjà. Comme ils le font toutes les semaines, ils se retrouvaient au café de la poste le mercredi matin pour prendre leur petit-déjeuner. C'était le seul café fumeur du patelin. Depuis l'avènement de Saint-Nicolas, un seul bar fumeur était autorisé par tranche de trois mille habitants. C'était la même chose pour l'alcool et globalement, les bars fumeurs étaient ceux qui servaient l'apéritif.

À cette heure matinale, le café était déjà bondé de ses intoxiqués de l'orgasme incendiaire : trois gorgées du premier café lentement avalées, la cigarette se pose délicatement au bord des lèvres. La main droite prend le briquet et se lève vers la cigarette. Au même moment, la main gauche vient rejoindre la droite et l'entoure pour la protéger affectueusement des dégâts du vent, du froid ; pour participer symétriquement à ce moment de plaisir pur lorsque la flamme va rencontrer le bout de la cigarette. Il n'y a plus qu'à tirer dessus, une fois, une seule et tout de suite, la main gauche a extrait la cigarette de la bouche. Celle-ci reste entre ouverte, laissant sortir un filet de fumée, un soupir, un « putain que c'est bon » rassurant le toxico qui vient de combler son manque. Le monde des vivants sonne alors, s'ouvrant à ces accros jouisseurs.

Je posais affectueusement ma cigarette dans le cendrier. Je savais que les délais étaient courts mais l'aléa est une donnée essentielle dans mon métier d'architecte, surtout pour une première comme celle-ci. On n'avait jamais vu un accusé de ce genre. Il en allait aussi de ma promotion car si cela fonctionnait parfaitement, je pourrais avoir une bonne part du marché de l'aménagement des tribunaux. Les décrets d'application de la loi étaient publiés pour ce qui concernait l'architecture, la rénovation des espaces accueillant du public. Si la montée demain se faisait sans accroc, et si Aurèle, ma chargée de communication faisait son boulot, je serais le pape de la rampe.

Un sourire éclaira mon visage. Le sens des réalités me revenait peu à peu ; j'avais l'impression d'avoir rêvé. Cette personne existait-elle vraiment ? Tout ce qui s'était passé me semblait tellement extraordinaire. Une chose est sûre : je possédais la clé, mais pas celle qui sert à ouvrir les portes. Je possédais celle qui répare, qui sert quand on fait une erreur. Cette clé s'appelle Jean-Philippe et est ergothérapeute. C'est sur elle, sur lui, que reposait la rampe

et avait reposé l'élucidation définitive de cette affaire pas banale car Jean-Philippe avait prouvé que cela avait été possible.

« Olivier, arrête de rêvasser. On y va ? Je dois finir de relire le dossier de presse, et toi, finir ta rampe. Ton ergothérapeute est passé vérifier ?

- Jean-Philippe ?

- Ben oui, qui veux-tu que ce soit ?

- Rassure-toi, il est passé. Ne t'inquiète pas, tout va être pile poil. »

**

Jérôme chercha une place pour garer sa voiture, mais comme souvent, tout était complet dans le petit parking du palais de justice. Il s'était garé à trois cents mètres de là, juste en face de sa boulangerie préférée, ou plutôt, de sa boulangère particulière. Il s'échangèrent un petit salut de la main et Jérôme fonça au tribunal, le pas nerveux.

Arrivé à son bureau, il relut la note de synthèse du dossier qui serait remise à la presse. C'était une affaire assez spéciale qu'il avait eu à instruire et demain le procès allait débiter. Quatre meurtres et treize mutilations en trois ans avec aucun point commun chez les victimes, mise à part la topographie des lésions mortelles ou mutilantes. Maintenant que l'instruction était terminée, que les aveux avaient été obtenus, assez facilement du reste, que ces fichus experts psy en tout genre avaient fini de s'étriper pour tenter d'essayer d'envisager un début de piste hypothétiquement, éventuellement, allez savoir, sait-on jamais, dans la bonne direction quant à la personnalité du prévenu, il restait quand même les associations à gérer, et surtout le prévenu pendant toute cette semaine de procès. Entre ce qui relevait strictement de sa pathologie, ce qui était du cirque, Jérôme, mais les fumeux experts de même, ne savaient pas faire le tri.

Il alluma une cigarette et posa les pieds sur son bureau pour mieux réfléchir. Il semblait à Jérôme que la question la plus importante dans ce dossier était celle du « pour quoi » et non le pourquoi. Elle seule permet de comprendre le processus psychique en jeu qui conduit à de telles extrémités. Jérôme se moquait en ce moment de savoir ce qui l'avait poussé à agir. Les causes seraient bonnes pour la défense, mais elles n'éclairaient pas ce que le prévenu avait à gagner à basculer ainsi en dehors de l'humanité. Il allait y avoir un combat de Titan à la barre entre les descendances causalistes et celles compréhensivistes.

Titanesque car le prévenu avait derrière lui des associations diverses et variées de soutien, de défense. Ses gestes n'étaient pas neutres, légalement indéfendables, mais moralement, il semblait pour ces associations qu'il en était autrement. Ce qui corsait le tout, c'était que des associations d'autodéfenses, d'extrême droite se greffaient à ce joli foutoir. Celles-ci voulaient la tête du prévenu au nom d'une France digne et pure de tout malade. Le jeu subtil du bouc émissaire et de la victime expiatoire s'était mis en place.

Jérôme bascula un peu plus son fauteuil et s'enfonça confortablement pour mieux sentir la personnalité de son prévenu. Bizarrement, le silence était total alors que le palais de justice grouillait de monde. Jérôme s'étira longuement et ferma les yeux.

Le prévenu présumé innocent, appelons-le Marc, avait été tailleur de pierre à l'ancienne en Dordogne pendant dix-huit ans. Il avait appris d'un maître tailleur l'art de tailler la pierre comme le faisaient les hommes de Neandertal et les hommes de Cro-magnon. Si vous avez visité des musées relatifs à la préhistoire, c'était lui que vous voyiez sur certains des petits films montrant l'art de réaliser des flèches, des coutelas, des pierres pour démarrer le feu...

Comme toutes les lésions mortelles étaient du même type, qu'à chaque fois de minuscules fragments de pierre étaient retrouvés dans les plaies, la profession, ou son cadre général, fut assez facile à trouver. Compte tenu de ces éléments, les compétences nécessaires à ces massacres impliquaient une main d'artisan, d'artiste de la pierre. Le plus dur fut de passer de la sculpture traditionnelle à celle de tailleur de pierre préhistorique. C'est par le type de roche trouvé que les enquêteurs ont été conduits à Marc. Ce type de pierre ne se trouvait pas n'importe où en France, et leur âge donna une idée plus précise de l'endroit où l'on pouvait les trouver. Un dernier effort intellectuel fut d'admettre que ce fut bien Marc qui avait été capable de cela. Il n'avait ni le profil, ni les capacités *a priori* pour commettre de tels actes. Le commissaire avait perdu trois mois à cause de cela. « Non, cela ne pouvait pas être Marc, il ne pouvait pas, il n'en avait pas les moyens ! » répétait-il à l'envi. Mais force avait été de constater que c'était bien lui qui avait tué et mutilé. Le secours de Jean-Philippe avait été capital car il avait démontré que c'était potentiellement possible et que malgré les apparences, Marc avait pu le faire. La clé principale de cette affaire reposait sur le doute induit par ce que nous pouvons et ce que nous voulons faire.

Lors des auditions dans le cabinet du juge, Marc avait tenu à préciser que les quatre meurtres n'en étaient pas puisqu'il n'avait pas l'intention de les tuer. C'étaient des accidents de jeunesse. Son objectif n'était pas de tuer mais de leur permettre de vivre une incarcération corporelle.

Jérôme ouvrit les yeux et se leva. Il prit la note de synthèse et se posta à la fenêtre qui donnait sur la rue. La matinée était ensoleillée ce qui promettait une belle journée. Il corrigea une petite faute de frappe et fit transmettre la note à son secrétariat pour correction. Ensuite, il décrocha le combiné du téléphone pour joindre sa secrétaire :

« Laurence, je vais au tribunal voir l'état d'avancement des travaux.

- Bien monsieur. N'oubliez pas que vous avez rendez-vous avec M. Guyotat de la chancellerie à midi.

- Je serai de retour d'ici là. Préparez la note pour la presse et faites en une bonne centaine d'exemplaires. »

**

La salle d'audience avait été aménagée en dehors du palais de justice, ce dernier étant trop petit pour accueillir toutes les parties civiles et la défense. Une salle avait été louée et aménagée dans le centre culturel situé à huit cents mètres de là. Jérôme s'y rendit à pied histoire de profiter du soleil tant qu'il le pouvait. Demain, le procès allait s'ouvrir et il serait enfermé pendant de nombreuses journées loin de ces rayons réconfortants.

Cela faisait au moins la centième fois qu'il allait voir l'avancement des travaux. Pourtant, il avait une totale confiance en Olivier et Jean-Philippe. Mais c'était plus fort que lui. C'était la première fois qu'un tel prévenu était jugé pour des actes pareils. Les deux faisaient la paire. Quatre meurtres et treize incarcérations physiques pour un seul homme, c'était déjà beaucoup en soi. Mais quand en plus, c'est fait toujours de la même façon avec comme intention première de ne pas tuer, mais de mutiler, nous ne sommes pas loin du silence des agneaux ou de X-Files. Marc opérait toujours par derrière, certains diront comme un lâche. Il a été prouvé que le prévenu et la victime se sont regardés avant l'acte. Pourquoi la victime s'est-elle alors retournée ? D'après les analyses et les reconstitutions, ce sont les victimes qui ont bougé et non Marc. Mystère pour le moment. C'est un point clé car c'est cette position, par derrière, qui a permis à Marc de planter une flèche à pointe de silex toujours au même endroit, entre la quatrième et la cinquième vertèbre cervicale. La conséquence irrémédiable en est la section de la moelle épinière à ce niveau avec une paralysie complète du corps, des pieds aux mains, en

passant par l'intérieur du corps avec le foie, la vessie, les bras... Effectivement, une incarcération physique et malheureusement définitive. Les victimes se trouvaient ainsi emprisonnées dans leur corps, incapable de vie indépendante, de se déplacer à leur grès, d'accomplir de façon sereine les gestes simples de la vie quotidienne.

Jérôme s'était même rendu dans un centre de rééducation fonctionnelle pour y rencontrer le professeur Geonquai et se rendre compte de la réalité des conséquences de cet enfermement somatique, de ce que voulait dire la paralysie des quatre membres, ce que l'on nomme dans le jargon, la tétraplégie. Effectivement, ces personnes se retrouvent paralysées des pieds aux épaules, avec plus ou moins de possibilité au niveau de quelques doigts et encore, dans le meilleur des cas. Tétraplégie lui avait donc dit le Pr. Geonquai. Jérôme avait essayé de savoir quel type d'homme pouvait faire cela, et accessoirement, comment il avait procédé. La réponse fut sans appel : « voyez mes collègues psychiatres car c'est en dehors du champ de mes compétences. »

**

« Bonjour Jean-Philippe, ça va ?

- Tiens, Jérôme, que me vaut l'honneur de ta visite quotidienne ? Comme tu peux le voir, c'est fini. Il n'y a plus qu'à laisser sécher six heures et, ce sera opérationnel. Attention, ne marche pas là car ce n'est pas sec et si tu veux que cela tienne, laisse les éléments prendre tranquillement et devenir rigides. »

Jean-Philippe prit Jérôme par le bras pour le dissuader définitivement de tester la solidité de la fameuse rampe d'accès blindée. Jean-Philippe était en fait le mari de la jeune fille qu'Olivier et Jérôme avaient successivement partagée dans leur jeunesse. Celle-ci avait décidé de les quitter pour le troisième larron de la bande.

Une fois arrivés au fond de la salle d'audience, loin de l'objet de tentation, Jean-Philippe reprit :

« Regarde, d'ici on voit tout, en plus, c'est dans ce coin que seront placés les journalistes à l'ouverture du procès. Comme tu le vois, la rampe est transparente, pas uniquement translucide.

- En scène... » compléta Jérôme sur le ton de la rigolade. Mais le ton sonnait faux, il exprimait l'angoisse, le stress et non l'humour de bon aloi. Il enchaîna en se grattant la tête :

« Est-ce toi qui assure aussi le suivi technique pour le prévenu ?

- Oui. Je suis passé hier à la maison d'arrêt et ai laissé des consignes pour qu'il n'y ait aucun problème standard demain. En plus, je me suis permis de doubler le matériel dès fois que...

- Merci pour cette attention. J'espère que vous aurez une partie du marché car vous avez fait du super boulot Olivier et toi. Tu viens prendre un café ?

- Non, je préfère rester dans les parages pour être sûr que personne ne touche à rien. Par contre, tu peux m'en ramener un si tu veux. »

Le reste de la journée fut interminable pour Jérôme. Son rendez-vous avec Pierre Guyotat avait été fastidieux. La chancellerie l'avait envoyé sur place pour une énième vérification des procédures employées lors de l'examen de cette affaire. Les coups de fil pleuvaient à son secrétariat et le standard du palais de justice peinait à éponger tout cela. C'est avec soulagement qu'il rentra chez lui et se coucha rapidement afin d'éviter la litanie d'une presse plus prompte à critiquer, remuer la vase qu'à se remettre en question.

**

Lorsque Jérôme arriva au Palais de justice le lendemain matin, les journalistes étaient déjà sur place en grand nombre. Jérôme se sentait bien, il était passé prendre un petit jus au café de la poste et ses compagnons de cigarette lui avaient offert un Zippo tout neuf histoire de marquer le coup. En plus, sa boulangère particulière lui avait préparé et offert un splendide éclair au chocolat bi couleur sur le dessus. Un petit peu de chocolat et de la crème de café pour le reste. De loin, cet éclair ressemblait un petit peu à une cigarette avec ses deux couleurs. Il n'avait pas pu faire autrement que de l'embrasser pour la remercier de cette attention toute particulière.

Jérôme se rendit à son bureau du moment et commença à se changer. Il rejoignit ses collègues pour un dernier échange :

« Bonjour, prêts pour la grande semaine ?

- Bien entendu Jérôme.

- N'oublions pas d'être vigilant quant à la violence des sentiments engendrés par la situation. Il est plus difficile d'apaiser le désir de violence que de le déclencher et nous allons nous trouver face à la complexité de la raison humaine. Or, nous ne sommes fécond qu'à ce prix : être riche en contradiction. Pour autant, nous allons nous retrouver face à cet exemple d'école où dépendance et autonomie s'expriment pleinement, plongeant la foule dans l'illusion de l'opinion vraie parce que partagée et surtout vécue. Alors essayons de garder une ligne de conduite la plus objective possible.

Allez, Messieurs, au travail. »

Jérôme entra le premier dans la salle. La tension y était plus que perceptible, elle était quasiment palpable. Le silence était total, mais les regards et les visages portaient en eux la douleur et la violence du sentiment, du ressentiment. Les trois juges s'assirent suivant le protocole à leur place. Jérôme prit la parole.

« Mesdames, messieurs les jurés. Permettez-moi de commencer par une citation de René Girard : « Si le primitif paraît se détourner du coupable avec une obstination qui passe à nos yeux pour de la stupidité ou de la perversité, c'est parce qu'il redoute de nourrir la vengeance ». Nous sommes présents en ces lieux solennels pour juger un homme en toute clarté. Vous n'êtes pas sans connaître une caractéristique toute particulière du prévenu. Ne vous laissez pas éblouir, aveugler par celle-ci. » Puis il se retourna vers son collègue de gauche et proclama :

« Faites entrer le prévenu. »

La porte s'ouvrit et Marc avança lentement vers le box des accusés par la fameuse rampe faite par Jean-Philippe. Seul le chuintement des roues de son fauteuil roulant électrique perçait le silence. Marc était lui aussi tétraplégique et allait ainsi exposer à tous, son incapacité à faire des gestes, surtout meurtriers. Mais un esprit humain est capable du pire comme du meilleur. Alors, faire installer un lance bille sur le dossier d'un fauteuil électrique couplé à un déclencheur piloté depuis le boîtier de commande du fauteuil est d'une simplicité biblique, ou plutôt diabolique. Le kinésithérapeute qui a accompli cette modification, cette adaptation n'avait pas voulu nuire mais juste aider cette personne tétraplégique. Mais quand on ne fait pas appel à un professionnel de l'aide technique, les résultats sont aléatoires. Jean-Philippe avait justement permis de démontrer que le choix d'un kinésithérapeute, dont ce n'est pas le métier, participait de la stratégie de Marc. Ce pauvre kinésithérapeute n'avait pas imaginé à quoi allait servir ce qui ne devait être qu'un lance bille souple qui devait frapper un déclencheur de distribution automatique de café. Que voulez-vous, quand on remplace des billes par des flèches et que celles-ci se plantent dans la colonne vertébrale...